



2025_IIOPEB_010 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Jérôme BLASQUEZ, M. Pascal BOUREAU, M. Ioïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIOPEB_010

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : 749,55 € en dépense à l'article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » de la section d'investissement. Ce déficit sera couvert par une inscription d'un même montant soit 749,55 € en recette à la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,

Article 2 : D'affecter 118 029,56 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme